

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

OIT HÔTELS
37 BOULEVARD DUBOUCHAGE ,
06000 NICE, FRANCE

représenté par :

Monsieur PHILIPPE CHARNEAU, GÉRANT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM006120003

à effet du 10/01/2012

La garantie financière est apportée par : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 29 BOULEVARD HAUSSMANN , 75009 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : ALLIANZ IARD, 87 RUE DE RICHELIEU , 75002 PARIS, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 10/01/2015. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation deux mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son immatriculation (article R. 211-21 du code du tourisme) :

* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,

* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 10/01/2012 sur le site internet d'ATOUT FRANCE.

Fait à Paris,

Le 10/01/2012

La Présidente de la commission d'immatriculation



Michèle HOURT